

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021  
Rapporteur :  
Madame Yvonne RAINERO**

**N° 12**

**Attribution d'une subvention à la Résidence Habitat Jeunes de la Fondation Massé  
Trévidy**

**La Résidence Habitat Jeunes de la Fondation Massé Trévidy (FJT) a réaménagé au sein de son établissement un espace dédié à la pratique du sport intérieur. Ce réaménagement répond à la demande des jeunes hébergés qui disposeront ainsi d'une salle équipée pour la pratique quotidienne. La fondation sollicite Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € en vue de participer à l'équipement de cette salle.**

Lors de la restructuration du FJT en 2019, un espace de 50 m<sup>2</sup> a été transformé en salle de sport à la demande des jeunes. L'objectif de cette salle sportive est de favoriser la pratique d'une activité sportive en toute convivialité, de lutter contre la sédentarité et contre l'isolement des jeunes hébergés.

La salle sera sécurisée par badge et ouverte chaque soir jusqu'à 22 heures, heure de départ des animateurs. Elle sera équipée d'un vélo rameur, d'un tapis de marche, d'un vélo elliptique, d'un vélo, d'un sac de frappe.

Pour la financer, le FJT répond alors à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) promouvant le développement des activités sportives à destination des 16-25 ans et obtient ainsi la somme de 5 000 €.

Le FJT sollicite QBO pour l'attribution d'une subvention de 5 000€ en vue de participer à l'équipement de cette salle. Le budget total est de 15 489 €, financé par l'ARS (5 000 €) le mécénat (3 989 €) et les fonds propres du FJT (1 500 €).

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € afin de participer au financement de l'équipement d'un espace dédié à la pratique du sport au sein de la Résidence Habitat Jeunes de la FJT (ligne budgétaire 422-6574-710-7102).

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*